

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de la sante

WILAYA DE M'SILA
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
NIF : 099728019000328

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET D'INFRUCTUOSITE

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/ 2023, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 65 du Décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés Publics, et des délégations de service publics

La direction de la santé et de la population de la wilaya de M'sila, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 06 /2026, relatif à :

Acquisition des équipements Médicaux et collectifs au profit Établissement Hospitalier Spécialisée

Lot n° 01: acquisition d'équipements médicaux

Lot n°02 : acquisition d'équipements collectifs.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges le projet est Attribué provisoirement à :

LOT	Entreprise / NIF	Montant en TTC	Délai d'exécution	Note Technique	OBS
Lot n° 01: acquisition d'équipements médicaux	/	/	/	/	Infructuosité
Lot n°02 : acquisition d'équipements collectifs.	ABDELHADI AMIN Commerce De Gros 198648220035131	4.760.000.00DA	30 JOURS	78 POINTS	Qualifié techniquement et offre unique

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marches publics, et des délégations de service publics.

Tout soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la 1ère parution du présent avis d'attribution provisoire auprès du secrétariat du comite des marches publiques de la wilaya de M'sila.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation sont invités à se rapprocher a la direction de la sante et de la population de la Wilaya de M'sila, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication ,de cette annonce pour leur communiquer ces résultat par écrit.